

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-5
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE

Sous matière :
DESIGNATIONS DE
REPRESENTANTS

OBJET :
DEMISSION
D'UNE
ADJOINTE AU
MAIRE –
ELECTION
D'UN NOUVEL
ADJOINT AU
MAIRE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 7 JANVIER
2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 7 JANVIER
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **21 JAN. 2025**

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 janvier 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Jean-François VERONIN-MASSET donne pouvoir à Jacqueline RATABOUIL,
Régine SURRE donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Michel RATABOUIL donne pouvoir à Audrey GAIANI,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia GRANIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Élisabeth ESCAFRE,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents : Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire indique que par délibération du Conseil Municipal en date du 13 janvier 2024, le Conseil Municipal a décidé, suite à la démission de Madame Evelyne GUILHEM, 4ième adjointe au Maire :

- De conserver le poste d'adjoint laissé vacant.
- D'opter pour une prise de rang du nouvel adjoint à élire dans l'ordre de nomination, c'est-à-dire en 9^{ème} position.

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le **21 JAN. 2025**

ID : 011-211100763-20250113-DB20255-DE

Monsieur le Maire, indique qu'il est donc nécessaire de procéder à l'élection du nouvel adjoint.

Monsieur le Maire fait appel à candidature parmi les membres du Conseil Municipal.

Mme Préscillia GRANIER étant candidate, Monsieur le Maire propose de passer au vote étant précisé que les modalités de l'élection sont les suivantes : scrutin secret et majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Premier tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a introduit dans l'urne son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	31
A DEDUIRE / suffrages déclarés nuls ou blancs (ARTICLES L.65 et L.66 du Code Electoral) :	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	16
Mme Préscillia GRANIER a obtenu :	30 voix

Madame Préscillia GRANIER ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin a été proclamé Adjointe au Maire et a été immédiatement installé. Il prendra rang en 9^{ème} position dans le tableau des adjoints.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

CONSERVE le poste d'adjoint laissé vacant.

OPTE pour une prise de rang du nouvel adjoint à élire dans l'ordre de nomination, c'est-à-dire en 9^{ème} position.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 janvier 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le	21 JAN. 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	14 JAN. 2025
Par publication le :	21 JAN. 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	

